



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil d'agglomération de Rivière-Rouge

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 18 DÉCEMBRE 2017 (1)

### Province de Québec Ville de Rivière-Rouge

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'agglomération de Rivière-Rouge tenue à la salle du conseil de l'hôtel de ville de Rivière-Rouge, le lundi 18 décembre 2017 à 19 h, à laquelle sont présents, Mmes les conseillères, Céline Beauregard (maire de la Municipalité de La Macaza), Karine Bélisle, Carole Panneton et Andrée Rancourt ainsi que MM. les conseillers, Denis Brabant, Robert Lambertz et Alain Otto.

Formant quorum et siégeant sous la présidence de M. Denis Charette, maire, de la Ville de Rivière-Rouge.

Le directeur général, M. Hervé Rivet, et la greffière par intérim, Mme Lucie Bourque, sont aussi présents.

Mme Guylaine Giroux, trésorière, est également présente.

### OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19 h. Le maire de la Ville de Rivière-Rouge et président de l'assemblée, M. Denis Charette, constate la régularité de la séance étant donné qu'il y a quorum et que les avis de convocation de la séance extraordinaire ont été signifiés à tous les membres du conseil conformément aux dispositions des articles 323 et 338 de la *Loi sur les cités et villes*.

088/18-12-17-A

### ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la conseillère Andrée Rancourt  
Et résolu à l'unanimité :

Que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que préparé par la greffière par intérim, à savoir :

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du budget de l'Agglomération de Rivière-Rouge pour l'année 2018
3. Adoption du programme triennal d'immobilisations de l'Agglomération de Rivière-Rouge pour les années 2018, 2019 et 2020
4. Période de questions du public
5. Levée de la séance extraordinaire

### ADOPTÉE

089/18-12-17-A

### ADOPTION DU BUDGET DE L'AGGLOMÉRATION DE RIVIÈRE-ROUGE POUR L'ANNÉE 2018

**CONSIDÉRANT** la présentation, au cours de la présente séance, du budget de l'Agglomération de Rivière-Rouge pour l'année financière 2018 par le maire, M. Denis Charette, totalisant des recettes et des dépenses égales à 873 440 \$.

Il est proposé par la conseillère Carole Panneton  
Et résolu à l'unanimité :

D'adopter le budget de l'Agglomération de Rivière-Rouge pour l'année 2018 résumé comme suit en sommaire :



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil d'agglomération de Rivière-Rouge

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 18 DÉCEMBRE 2017 (1)

	BUDGET 2017	BUDGET 2018
<b>REVENUS</b>		
QUOTES-PARTS	(759 549) \$	(771 120) \$
SERVICES RENDUS	(85 885) \$	(96 700) \$
TRANSFERTS	- \$	(5 620) \$
<b>TOTAL DES REVENUS</b>	<b>(845 434) \$</b>	<b>(873 440) \$</b>
<b>DÉPENSES</b>		
<b>ADMINISTRATION GÉNÉRALE</b>	<b>142 098 \$</b>	<b>140 210 \$</b>
<b>SÉCURITÉ PUBLIQUE</b>		
Brigadier	13 053 \$	12 430 \$
Protection contre incendie	381 889 \$	366 680 \$
Protection contre incendie – Administration	31 515 \$	134 080 \$
Protection civile	1 000 \$	- \$
<b>Sous-total</b>	<b>427 457 \$</b>	<b>513 190 \$</b>
<b>LOISIRS ET CULTURE</b>		
Administration	5 682 \$	11 230 \$
Piscine	41 933 \$	38 930 \$
Parc Liguori-Gervais	31 437 \$	26 780 \$
Carrefour Jeunesse Desjardins	69 769 \$	18 530 \$
Centre d'exposition	27 165 \$	20 000 \$
<b>Sous-total</b>	<b>175 986 \$</b>	<b>115 470 \$</b>
<b>FRAIS DE FINANCEMENT</b>	<b>15 976 \$</b>	<b>18 870 \$</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>761 517 \$</b>	<b>787 740 \$</b>
<b>FINANCEMENT</b>		
Remboursement de la dette à long terme	79 300 \$	75 700 \$
Affectations fonds réservés	10 617 \$	10 000 \$
<b>AUTRES ACTIVITÉS FINANCIÈRES</b>	<b>10 617 \$</b>	<b>10 000 \$</b>
<b>TOTAL DES DÉPENSES</b>	<b>845 434 \$</b>	<b>873 440 \$</b>

Que le sommaire du budget 2018 présenté ci-dessus, incluant celui de 2017, soit publié dans un journal diffusé sur le territoire de la Ville, soit dans l'édition locale du journal *L'Information du Nord Vallée de la Rouge*, et qu'il soit publié sur le site Web de la Ville, le tout conformément à l'article 474.3 de la *Loi sur les cités et villes*.

### ADOPTÉE

090/18-12-17-A

### ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS DE L'AGGLOMÉRATION DE RIVIÈRE-ROUGE POUR LES ANNÉES 2018, 2019 ET 2020

**CONSIDÉRANT** la présentation, au cours de la présente séance, du programme triennal d'immobilisations de l'Agglomération de Rivière-Rouge pour les années financières 2018, 2019 et 2020 par le maire, M. Denis Charette;

Il est proposé par la conseillère Céline Beauregard  
Et résolu à l'unanimité :

D'adopter le programme triennal d'immobilisations de l'Agglomération de Rivière-Rouge pour les années financières 2018, 2019 et 2020, le tout tel que requis par l'article 473 de la *Loi sur les cités et villes*.



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil d'agglomération de Rivière-Rouge

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 18 DÉCEMBRE 2017 (1)

Que le sommaire du programme triennal d'immobilisations pour les années 2018, 2019 et 2020 (soit la répartition des dépenses par département) soit publié dans un journal diffusé sur le territoire de la Ville, soit dans l'édition locale du journal *L'Information du Nord Vallée de la Rouge*, et qu'il soit publié sur le site Web de la Ville, le tout conformément à l'article 474.3 de la *Loi sur les cités et villes*.

Que le document relié au programme triennal d'immobilisations de l'Agglomération de Rivière-Rouge pour les années 2018, 2019 et 2020 fasse partie intégrante de la présente résolution comme si au long reproduit.

**ADOPTÉE**

### **PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC**

M. Denis Charette, maire, invite les citoyens présents à poser des questions.

Les membres du conseil et le personnel de direction présents répondent aux questions adressées par le public.

091/18-12-17-A

### **LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE**

Il est proposé par la conseillère Céline Beauregard  
Et résolu à l'unanimité :

Que la séance extraordinaire soit levée, il est 19 h 17.

**ADOPTÉE**

\_\_\_\_\_  
Denis Charette  
Maire

\_\_\_\_\_  
Lucie Bourque  
Greffière par intérim

Je, Denis Charette, maire de la Ville de Rivière-Rouge, atteste, conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes*, que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient et que je n'ai pas apposé mon droit de veto à aucune desdites résolutions.

\_\_\_\_\_  
Denis Charette  
Maire